

# DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

## Actualité

Date de publication : 07/03/2018

### **BA - BNC - BIC - IS - Retrait des commentaires relatifs au crédit d'impôt en faveur des entreprises qui concluent des accords d'intéressement (loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail, art. 2, V)**

---

#### **Séries / Divisions :**

BA - RIC1, BNC - RIC1, BIC - CHAMP, BIC - RIC1, BIC - DECLA, IS - GPE

#### **Texte :**

Conformément aux dispositions du V de l'[article 2 de la loi n° 2008-1258 du 3 décembre 2008 en faveur des revenus du travail](#), le crédit d'impôt en faveur de l'intéressement, prévu à l'[article 244 quater T du code général des impôts \(CGI\)](#), ne trouve plus à s'appliquer aux primes d'intéressement dues en application d'un accord d'intéressement ou d'un avenant à un accord d'intéressement conclus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Aussi, les commentaires afférents à ce dispositif sont retirés du BOFiP-Impôts.

#### **Actualité liée :**

X

#### **Documents liés :**

[BOI-BA-RIC1-20](#) : BA - Réductions et crédits d'impôt - Crédits d'impôt

[BOI-BA-RIC1-20-100](#) : BA - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt en faveur de l'intéressement

[BOI-BNC-RIC1](#) : BNC - Réductions et crédits d'impôt

[BOI-BIC-CHAMP-80-10-70-30](#) : BIC - Champ d'application et territorialité - Exonérations - Entreprises implantées en zone de revitalisation rurale - Portée et calcul des allègements fiscaux

[BOI-BIC-CHAMP-80-10-80](#) : BIC - Champ d'application - Exonérations - Abattement sur les bénéfices de certaines entreprises provenant d'exploitations situées dans les zones franches d'activités situées dans les DOM

[BOI-BIC-RIC1-10](#) : BIC - Réductions et crédits d'impôt - Crédits d'impôt

[BOI-BIC-RIC1-10-10-20-20](#) : BIC - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt recherche - Dépenses de recherche éligibles - Dépenses de personnel

[BOI-BIC-RIC1-10-90](#) : BIC - Réductions et crédits d'impôt - Crédit d'impôt en faveur des entreprises qui concluent des accords d'intéressement

[BOI-BIC-DECLA-30-10-10-30](#) : BIC - Obligations déclaratives - Obligations fiscales et comptables dans le cadre du régime du réel normal d'imposition - Documents annexes à la déclaration spéciale de résultats

[BOI-IS-GPE-30-30-30-40](#) : IS - Régime fiscal des groupes de sociétés - Paiement de l'impôt - Utilisation de créances et imputation de crédits d'impôt - Autres réductions et crédits

**Signataire des documents liés :**

Christophe Pourreau, Directeur de la législation fiscale